

## Compte Rendu du Conseil syndical - SNUipp-FSU35

Lundi 9 mai 2022

Ce compte rendu relate les échanges du Conseil Syndical. Il avait pour objectif de réaliser une intervention lors des commissions du Conseil National des 11 et 12 mai à Paris.

### Questions à l'ordre du jour du Conseil National du SNUipp-FSU :

Scolarisation des élèves dits « **à Besoin Éducatifs Particuliers** » :  
Quelles réalités dans le département ? Quelles difficultés ? Quel est le ressenti des collègues ? Quelles solutions apportées localement par l'institution ? Quelles actions syndicales déjà menées ?...

\*\*\*

Scolarisation des élèves dits « **à Besoin Éducatifs Particuliers** »

### **Synthétisation des échanges du conseil syndical départemental.**

- *Différents types d'élèves BEP ont été identifiés* : les élèves relevant de la MDPH et ceux qui ne sont pas pris en charge par la MDPH.
- Les difficultés rencontrées sont parfois les mêmes mais elles peuvent aussi être différentes tout comme les solutions.

Un constat : dans certaines écoles, il peut y avoir plusieurs élèves BEP par classe. Cela prend beaucoup de temps au détriment des apprentissages (1, 2 voire 3 AESH par classe).

L'inclusion prend beaucoup de place dans nos réunions et conseils de maîtres.

Il y a un manque de moyens à tous les niveaux, au sein de l'EN, dans le médico-social et dans le social.

### → Les élèves BEP relevant de la MDPH : Difficultés

- 1) **Un manque criant de places** dans des établissements médico-sociaux.  
Dans le 35, à l'heure actuelle, ce sont près de 900 élèves qui attendent une place dans un EMS. Cela mobilise 424 ETP d'AESH.  
(soit plus de 700 AESH mobilisé-es pour ces élèves sur les 1725 AESH que compte le département ; cela représente 38%).
- 2) **Un manque de soins** : dans les classes ordinaires, des élèves en lourde situation de handicap (autisme, trisomie...) sont accueillis et ne bénéficient pas de soins (parce que pas de psychologue dans les CMP ou CMPP, pas de possibilité pour les familles de consulter dans le privé...). Ces soins ne relèvent pas de l'EN.
- 3) **Ou un délai important d'accès aux soins.**
- 4) **Les difficultés pour des élèves sortant d'ULIS d'avoir une continuité** dans leur parcours, toujours faute de places (exemple dans 1 ULIS du département, 4 sortants, 4 retours en sixième ordinaire).  
Des places d'ULIS occupées par des élèves ne relèvent pas d'ULIS mais de structures.

5) **Les référents MDPH** gèrent entre 250 et 300 dossiers d'élèves.  
→ Manque de temps pour traiter analyser et suivre les dossiers.  
Seules les urgences sont gérées.

6) En campagne, les structures médicales sont parfois loin, l'accès aux soins est limité par **ces inégalités géographiques**.

### **Difficultés pour les AESH :**

C'est difficile de tenir sur des situations (parfois qualifiées d'ingérables au sein du CS). Parfois, ils et elles ne tiennent pas.

Cela génère des arrêts plus ou moins longs (dans ce cas, il n'y a pas de possibilité de remplacement) ou des démissions (175 démissions d'AESH dans notre département sur les 1725 ; cela représente plus de 10%).

### **Difficulté pour les enseignant-es :**

Cela génère de la colère, de la frustration, ils et elles sont envahi-es.

Quand l'AESH n'est pas là → Difficultés à gérer l'élève et à faire classe.

→ **Solutions apportées par l'institution** : Création de structures autistes

#### *Actions syndicales déjà menées :*

- Rencontre avec le cabinet du Ministre lors d'une venue à Rennes en 2021. Le manque de places dans des EMS y a été dénoncé → Aucune réponse de la part de M. Blugeon le directeur de cabinet sur ce sujet.

- Incitation à faire des fiches SST. Le SNUipp-FSU35 poursuivra cette incitation car des équipes se posent encore des questions.

Le SNUipp-FSU35 a édité **un bulletin spécial CHSCT**.

Question posée aux collègues lorsqu'ils et elles contactent le SNUipp-FSU35 :  
« Est-ce que ce que je vis dans mon métier impacte ma santé ? Si oui comment cela se traduit-il ? ».

Le SNUipp-FSU35 incite à laisser une trace écrite.

- Situations dénoncées lors des audiences avec le DASEN.

- Grèves des AESH et RIS pour les AESH

#### Le CS propose des idées qui pourraient être défendues au niveau national :

- **Instaurer un vivier** (conséquent) d'AESH remplaçant-es. Cela se ferait dans d'autres académies ?

- **Baisser les effectifs dans les classes.**

- **Réfléchir pour construire une action avec les représentant-es des parents d'élèves** afin d'accompagner les parents dans leurs démarches.

- **Demander à ce que les départements fassent une communication** du nombre de fiches SST en lien avec les élèves BEP auprès du national pour que cela soit utilisé au niveau ministériel.

- **Permettre de mettre les partenaires les uns face aux autres.**

- **Demander une reconnaissance des temps de coordination**, les considérer comme un vrai temps de travail.

- **Demander de renforcer le médico-social**, car quand il est là, le constat est fait que cela fonctionne.

→ **Les élèves BEP ne relevant pas ou pas encore de la MDPH : Difficultés**

- 1) **Des RASED** qui ne sont pas complets et des RASED qui ont trop d'écoles à gérer et donc trop de situations d'élèves.  
(Dans le département, sur certaines circonscriptions, les prises en charge RASED sont désormais possibles au premier trimestre de l'année prochaine alors que les équipes enseignantes peuvent avoir besoins d'avis en fin d'année (passage-orientation ...)
- 2) **Les UPE2A** : L'accueil limité dans le temps dans les dispositifs. (Il faut faire sortir un élève pour en faire entrer un autre quel que soit le niveau de langue atteint).  
Des UPE2A passées d'un temps plein à un 1/2 temps.  
Des ruptures dans la scolarité des élèves car les logements ne sont pas pérennes.  
Parfois pas d'UPE2A mais plusieurs langues maternelles détectées et l'enseignant·e est bien seul·e à gérer cela. → **pas d'outil, pas de formation**
- 3) Parfois **un lien se fait entre élèves BEP et milieu social**. Parfois les difficultés sociales génèrent des handicaps. L'école est impuissante face à cela. Manque de PMI
- 4) **Des élèves en situation très précaires** (sans adresse fixe par exemple) qui ne peuvent pas être pris en charge par les PRE de la ville.
- 5) **En maternelle**, dans l'attente de prescription de la MDPH qui peut prendre 1 an, des élèves peuvent être partiellement déscolarisés. Dans le rural, des situations sont découvertes dans les premières années de la maternelle. Dès le début de l'entrée à l'école, une scolarité complète n'est pas permise. Cela peut parfois s'apparenter à des situations de maltraitance.

→ **Solutions apportées par l'institution** :

- **Mise en place des équipes mobiles** mais elles ne répondent pas à toutes les demandes.

Le CS réfléchit à mettre en place des actions syndicales départementales :

- **Utiliser** (en les détournant) **les évaluations d'école** pour mettre en évidence ces difficultés et ces réalités du terrain.
- **Proposer un stage syndical sur l'école inclusive**

Le CS propose des idées qui pourraient être défendues au niveau national :

- **Prendre contact avec les associations de parents d'élèves**
- **Mettre en place une « vraie formation »** pour mieux connaître les enjeux et mettre en place des solutions pour prendre en charge ces différents élèves BEP.  
→ Formation aussi des enseignant·es sur les structures existantes et ce que l'on y fait, cela permettrait dans certains cas une meilleure orientation.
- **Permettre un suivi et un accès** moins long et accessible à **tous les élèves** (Psychologue, psychomotricien·ne, ergothérapeute, orthophoniste...)